

SICAV-BNA

Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant
promulgation du code des organismes de placement collectif.
JORT n°117 du 07/12/1993 – Visa de la BVMT n°39/97 du 02/12/93
Siège Social : C/O BNA, Rue Hédi Nouria Tunis

AVIS AUX ACTIONNAIRES **PAIEMENT DE DIVIDENDE**

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 29 Avril 2010 SICAV BNA a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2009, à compter du 10 Mai 2010

**Un dividende net de
0,577 dinars par action**

Ce dividende qui est exonéré de tout impôt et taxe pour les personnes physiques et morales est payable aux guichets de la BNA et de la BNA Capitaux.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions SICAV BNA le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.